

ont été fermées par suite de l'extension des lignes de transmission. A l'usine génératrice de la Commission à Unity, un groupe générateur au gaz et à moteur diesel de 520 h.p. et deux groupes générateurs au gaz naturel, de 800 h.p., ont été installés et mis en service.

Les lignes de transmission construites en 1948 comprennent une ligne de 24 kv, longue de 134 milles, reliant l'usine d'Unity aux villes de Wilkie, Scott, Kerrobert et Kindersley et au réseau Luseland de la Commission.

Regina et Weyburn ainsi qu'un certain nombre de villes et villages peu considérables possèdent et exploitent leurs usines et réseaux de distribution municipaux. L'usine et le réseau de distribution de Moose-Jaw et une courte ligne de transmission au sud de cette ville sont possédés et exploités par une société privée.

21.—Expansion de la Commission de l'Énergie de la Saskatchewan, 1934-1948

NOTA.—Les chiffres de 1929-1933 paraissent à la p. 523 de l'Annuaire de 1947.

Année	Municipalités approvisionnées		Usagers approvisionnés		Énergie globale produite kwh	Énergie globale achetée kwh	Capitaux \$
	En bloc	Directement	En bloc	Directement			
	nombre	nombre	nombre	nombre			
1934.....	3	123	15,833	7,754	44,863,396	1,817,528	7,428,330
1935.....	4	123	13,644	8,219	46,889,172	1,988,105	7,504,726
1936.....	4	123	13,747	8,506	49,757,756	1,967,025	7,535,783
1937.....	4	126	13,513	8,620	49,165,813	1,918,473	7,609,910
1938.....	4	129	13,658	9,183	49,435,169	1,954,995	7,765,571
1939.....	4	129	13,606	9,467	55,055,958	2,085,702	8,174,141
1940.....	4	134	14,416	10,268	56,717,006	2,423,188	8,271,730
1941.....	4	136	14,416	10,542	65,225,001	2,019,107	8,511,974
1942.....	4	139	15,413	11,450	70,084,762	2,100,225	8,617,455
1943.....	4	139	16,677	12,197	79,565,860	1,921,440	8,748,856
1944.....	4	143	15,982	12,989	85,118,625	1,808,586	8,939,920
1945.....	4	203	16,341	18,034	87,248,840	3,098,450	10,661,321
1946.....	4	211	17,481	20,654	88,111,619	12,050,544	11,841,658
1947.....	4	343	18,718	45,087	145,049,416	15,371,443	20,305,068
1948.....	4	375	19,772	51,237	165,671,184	21,163,121	23,280,528

La Partie III de la loi des compagnies d'utilité publique confère à la Commission de régie locale des pouvoirs de contrôle et de réglementation en matière de concessions pour la distribution d'énergie et en matière de tarifs. La Commission, en vertu de la Partie III de la loi sur la Commission de l'énergie, a certains pouvoirs de contrôle et de réglementation en ce qui concerne les services électriques publics.

Au 1^{er} février 1949, en vertu de la loi de 1947 sur les sociétés de la Couronne (chap. 13), la *Saskatchewan Power Corporation* a pris en charge l'actif et assumé les responsabilités de la Commission de l'énergie de la Saskatchewan. Un certain nombre des dispositions de la loi sur la Commission de l'énergie ont été rendues applicables à la *Corporation*, qui consiste en un organisme constitué de six membres nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil. Le contrôle et la réglementation de l'électricité ainsi que du gaz naturel et fabriqué sont laissés à la Commission.

La loi sur l'électrification rurale, adoptée en 1949, pourvoit à la distribution d'énergie, au moyen de lignes appartenant à la *Saskatchewan Power Corporation*, soit à des usagers habitant les régions rurales soit à des particuliers ou à des groupes peu nombreux ne demeurant pas dans les régions rurales. La loi pourvoit aussi à la distribution d'énergie en bloc aux coopératives rurales d'énergie.